

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 À 19 h À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : le maire Bernard Thériault et les membres : Jean-Guy Blanchard, Camille Gionet, Louise Blanchard, Florence Albert, Terry Ing et Kim Légère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Dix (10) personnes dans la salle dont un (1) journaliste ainsi que Marc Duguay, directeur général, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés municipaux, Daniel Landry, agent de développement et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire, Bernard Thériault, appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h.

2021-185

Ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Florence Albert, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec un ajout au point 26. Questions nouvelles : Journée du 30 septembre. Adoptée

2021-186

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2021-187

Résolution du Conseil établie
en vertu de l'article 59 de la
Loi sur l'urbanisme – Onil
Thériault

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Terry Ing;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot identifié par le numéro d'identification (NID) 20386827, situé au 435, boul. Saint-Pierre Ouest, a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but d'inclure une proposition particulière (PP-13) à même une zone C3 (commerciale de grande surface) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme* et, que le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'une habitation bifamiliale;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins suivantes :
 - a) d'un des usages principaux suivants :
 - (i) usages autorisés en zone C3 (commerciale de grande surface), et;
 - (ii) habitation bifamiliale.

CONDITIONS

2. Le bâtiment principal doit être à une distance minimum de 1,8 m de la limite latérale est du lot.
3. Une surface non habitable (perron) est autorisée à une distance minimum de 0,3 m de la limite latérale est du lot.
4. Sous réserve de l'article 1 et 2 de la présente résolution, toutes autres dispositions générales prévues aux zones M (mixte) de l'arrêté n° 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent, *mutatis mutandis*. Adoptée

2021-188

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Onil Thériault

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Onil Thériault. Adoptée

2021-189

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Onil Thériault

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Onil Thériault. Adoptée

2021-190

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Onil Thériault

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Onil Thériault, et que cet arrêté porte le numéro 374. Adoptée

2021-191

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jacques Bezeau

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jacques Bezeau. Adoptée

2021-192

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jacques Bezeau

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Florence Albert, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jacques Bezeau. Adoptée

2021-193

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jacques Bezeau

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Jacques Bezeau, et que cet arrêté porte le numéro 373. Adoptée

2021-194

Résolution du conseil établie en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme – 71, rue du Portage

Sur proposition de la conseillère Florence Albert et appuyée par le conseiller Terry Ing;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot identifié par le numéro d'identification (NID) 20384939, situé au 71, rue du Portage, a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but d'inclure une proposition particulière (PP-12) à même une zone M (mixte) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme* et, que le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'un lave-auto,

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins suivantes :
 - a) d'un des usages principaux suivants :
 - (i) usages autorisés en zone M (mixte), et;
 - (ii) lave-auto.

CONDITIONS

2. Une zone tampon plantée de 3 m donnant sur la limite nord de la propriété doit être maintenue pour un usage de lave-auto.
3. Sous réserve de l'article 1 de la présente résolution, toutes autres dispositions générales prévues aux zones M (mixte) de l'arrêté n° 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent, *mutatis mutandis*. Adoptée

2021-195

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - 71, rue du Portage

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Louise Blanchard, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - 71, rue du Portage. Adoptée

2021-196

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - 71, rue du Portage

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - 71, rue du Portage. Adoptée

2021-197

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - 71, rue du Portage

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - 71, rue du Portage, et que cet arrêté porte le numéro 370. Adoptée

2021-198

Création d'une commission

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par la conseillère Kim Légère;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Péninsule acadienne a diminué à 47 100 habitants et qu'en 2040 elle pourrait être de 44 900 habitants si la tendance se maintient;

CONSIDÉRANT QUE pour seulement la conservation du niveau actuel de la main-d'œuvre, la population de Caraquet devrait se situer à 4 995 habitants en 2040, ce qui signifie 31 nouveaux arrivants par année, ou 50 nouveaux arrivants pour faire augmenter de 0.5 % par année la main-d'œuvre disponible pour la même période ;

CONSIDÉRANT QUE seulement 25 % des immigrants francophones en Atlantique se retrouvent en milieu rural et que la France constitue le pays qui nous apporte le plus d'immigrants francophones;

CONSIDÉRANT QUE Caraquet et sa région élargie attirent déjà de nouveaux arrivants et immigrants, et que sa population semble ouverte à cette réalité;

CONSIDÉRANT QUE l'étude sur le logement que la Ville de Caraquet a commandé démontre un manque de logement, plus particulièrement dans le logement abordable et familial;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs emplois sont disponibles dans la région et que nos entrepreneurs peinent à trouver la main-d'œuvre pour pourvoir ceux-ci;

IL EST RÉSOLU que la Ville de Caraquet procède à la création d'une Commission sur l'immigration, l'emploi et le logement (CIEL) afin d'établir une stratégie englobant ces trois piliers. Adoptée

2021-199

Fermeture d'une allée
publique

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyé par la conseillère Florence Albert, il est résolu de commencer le processus de fermeture d'une partie d'une allée publique portant le numéro d'identification (NID) 20857322 de la rue Blanchard Est jusqu'à la baie de Caraquet. Adoptée

2021-200

Quittance de conditions – Tire
E.T. Hausse Levage et Halage
de maisons ltée

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyé par le conseiller Jean-Guy Blanchard;

ATTENDU QUE le conseil municipal a conclu une entente le 9 septembre 2020 relativement au transfert d'un terrain excédentaire portant le numéro d'identification (NID) 20381042 et que ce transfert était assorti de conditions selon lesquelles l'acheteur s'engageait à respecter la description du projet de rénovation tel que présenté au Comité de sauvegarde du patrimoine de Caraquet le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime que les conditions du transfert et les engagements de l'acheteur ont maintenant été respectés ;

IL EST RÉSOLU de libérer l'acheteur des engagements figurant dans la convention d'achat et de vente de la propriété portant le numéro d'identification (NID) 20381042 ainsi que les successeurs en titre propriétaires et autorise la signature de tout document visant à accorder une quittance complète des conditions et engagements constituant une ou des charges sur la propriété. Adoptée

2021-201

Demande de financement
auprès de la Corporation de
financement des municipalités
du NB – 1 915 000 \$

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu que la secrétaire municipale, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Caraquet d'un montant de 1 915 000 \$, selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Caraquet convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture. Adoptée

2021-202

Membres votants à
l'assemblée générale annuelle
de l'AFMNB

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Louise Blanchard, il est résolu que le maire Bernard Thériault et la conseillère Kim Légère sont les membres votants à l'Assemblée générale annuelle de l'AFMNB et que le conseiller Terry Ing soit nommé substitut. Adoptée

2021-203

Lecture et adoption du procès-
verbal du 9 août 2021

Sur proposition de la conseillère Florence Albert et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 août 2021. Adoptée

2021-204

Questions non réglées
découlant de ce procès-verbal

Aucune question non réglée découlant de ce procès-verbal.

2021-205

Exposés des membres du
conseil

Le conseiller Jean-Guy Blanchard mentionne qu'une rencontre a eu lieu ce matin pour la mise à jour du Centre régional des générations avec la firme Corbo Génie Conseil.

La conseillère Florence Albert rapporte que les travaux quant à la politique environnementale reprendront sous peu.

À la suite des visites des infrastructures de la Ville, la conseillère Kim Légère a été très impressionnée par les installations du département des eaux et égouts.

Elle a également apprécié la rencontre avec les étudiants du CCNB du cours de création et innovation.

Le conseiller Terry Ing présente un compte-rendu des activités de Centre-Ville Caraquet. La saison touristique a été assez bonne, malgré la fermeture de certains hébergements.

Raynald Basque modifiera la fresque qui devra être approuvée par le Chef de la Première nation de Burnt Church.

La programmation du Festival de la Peur sortira bientôt.

Il présente brièvement les discussions de la rencontre avec la Chambre de commerce et du tourisme du Grand Caraquet.

Il a également participé à une rencontre du comité d'appui au Centre naval.

Le conseiller Camille Gionet mentionne que la vente de sièges du Centre régional des générations se continue.

La conseillère Louise Blanchard a participé à un atelier sur la gestion naturelle de l'érosion côtière « Les côtes vivantes » en collaboration avec la CSR-PA.

Elle invite les gens à participer aux nombreuses activités au Quai des artistes, au Festival des arts visuels en Atlantique qui se déroule du 20 au 25 septembre 2021, à l'exposition à la Boulangerie Grains de folie et aux différents films présentés au Cinéma du Centre.

Le maire remercie les membres du conseil municipal pour le temps qu'ils consacrent à leur travail d'élu.

Le maire énumère les différents dossiers à venir : agriculture de proximité, prolongement de la Véloroute jusqu'à Bas-Caraquet, révision de notre plan de zonage et la réforme municipale.

2021-206

Correspondance reçue et envoyée des mois de juillet et août 2021

Les membres du conseil passent en revue les listes de la correspondance reçue et envoyée des mois de juillet et août 2021.

2021-207

Questions nouvelles :
Journée du 30 septembre

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par la conseillère Louise Blanchard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Caraquet a rendu hommage à ce peuple le 3 juillet dernier avec la levée du drapeau Mi'Kmaq et le dépôt d'une gerbe de fleurs sur la tombe d'une famille autochtone au cimetière de Ste-Anne du Bocage;

CONSIDÉRANT QUE les discussions sont déjà entamées entre un représentant autochtone et le maire concernant l'importance et la façon de rendre hommage aux survivants autochtones des pensionnats, à leur famille et à leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités accordent un congé à ses employés la journée du 30 septembre;

CONSIDÉRANT QUE durant ce congé, nous encourageons les employés municipaux et les citoyens à avoir des discussions et une réflexion au sujet de l'histoire des pensionnats au Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette pause de travail a pour but de rendre hommage aux survivants des pensionnats autochtones;

IL EST RÉSOLU que la Ville de Caraquet déclare le 30 septembre « Journée de la vérité et de la réconciliation » et que cette journée soit un jour férié pour les employés municipaux de la Ville de Caraquet. Adoptée

2021-208

Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossiers

2021-209

Présentation et intervention du public

Pour faire suite à l'annonce du ministre Daniel Allain, Monsieur Luc Sonier encourage fortement le conseil municipal à la fusion avec les communautés avoisinantes.

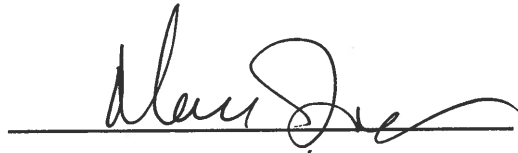
2021-210

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Camille Gionet, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 20 h 57.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



MARC DUGUAY, SECRÉTAIRE MUNICIPAL ADJOINT